

HORODATEURS-CARTES CLUB À FOREST DOMAINE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Toutes les importantes informations suivantes concernent les joueurs de tennis, membres, stagiaires et participants aux cycles de Forest Domaine mais qui sont non-forestois.

A partir du 1^{er} mars 2013, les horodateurs sont opérationnels sur tout le territoire de la commune de Forest. Le stationnement est payant, hors jours fériés, du lundi au samedi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

Pour les joueurs de tennis de Forest Domaine, une « carte club sport » est disponible dans nos secrétariats. En voici les détails :

Coût et fonctionnement ?

- Cette carte coûte 25 euros (5 € de caution) ou 20 € si ancienne carte remise et donne droit à 200 heures de parking
- Cette carte est non-nominative et fonctionne comme une carte « proton » ou carte de crédit
- Les cartes perdues ou volées ne sont pas remplacées.
- Les cartes sont valables 1 an à partir de la date de délivrance.
- Les crédits d'heures ne peuvent pas être reportés : donc s'il vous reste des heures disponibles à la fin de l'année de validité de la carte, celles-ci sont perdues et ne sont pas reportées sur votre nouvelle carte.
- L'heure gratuite entre 13h00 et 14h00 demeure gratuite avec cette carte et ne sera donc pas décomptée de votre crédit d'heure.
- Ces cartes sont rechargeables à la fin de leur utilisation. Une boîte est donc installée aux secrétariats afin de réceptionner toutes les cartes usagées et les renvoyer à la commune.

Pour qui ?

- Les membres du club de tennis Forest Domaine sont les affiliés de la saison printemps-été, les joueurs de la saison hivernale dans les « bulles » et les joueurs suivant les cycles ou stages de tennis durant l'année. Pour tous les membres mineurs d'âge, la carte peut être attribuée à leurs parents car, de facto, ils ne sont pas en âge de conduire.
- En tout état de cause, il est obligatoire d'être en ordre de cotisation et de paiement vis-à-vis de Forest Domaine pour pouvoir bénéficier de ces cartes.

Quand et où les acheter ?

- Ces cartes sont disponibles à Forest Domaine dès maintenant.
- Durant toute l'année, ces cartes sont vendues au secrétariat du rez-de-chaussée. Et ce du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 15h00 à 17h00.
- A partir du 15 mars et jusque fin juin, ces cartes sont, en plus, aussi disponibles au secrétariat du bas les samedis et dimanches de 9h30 à 11h30 ainsi que les mercredis après-midis.
- Lors de l'achat de la carte, une simple feuille reprenant vos coordonnées sera à remplir.
- Le personnel du bar et de la salle n'est nullement habilité à vendre ces cartes ; il ne sert à rien de leur demander.

Comment payer ?

- Ces cartes ne sont payables qu'en liquide ! En fait nous faisons office de « boîte aux lettres » pour la commune comme si nous vendions des cartes de téléphone ou des timbres : ceci représente ainsi une comptabilité totalement séparée de nos autres activités.
- **Donc, en aucun cas, ces cartes ne peuvent être payées par virement, par chèque-repas et par carte de crédit ni être « rajoutées » au paiement des cotisations, cycles de cours, stages, notes de restaurant ou autres. Seul le paiement cash sera accepté.**

Exemple concret ?

- Je me suis inscrit à Forest Domaine pour la saison été 2018 et je suis en ordre de paiement. Je me rends à un des 2 secrétariats en fonction des heures d'ouverture. Je remplis le petit formulaire pour la demande de « carte club sport ». Je me suis muni de 25 euros en liquide pour l'acquisition du fameux sésame. Je reçois ma carte ainsi qu'un reçu comme preuve de paiement. Par exemple, nous sommes le 21 avril et j'achète 1 carte. Ma carte a été émise le 15 mars 2018 : elle ne sera donc valable que jusqu'au 15 mars 2019.
- J'ai réservé un terrain de 12h00 à 13h00 pour jouer avec un ami avec lequel je compte boire un verre après sur la terrasse. J'arrive à 11h45 et je pense repartir vers 14h30 après avoir pris ma douche. Je place donc ma carte dans l'horodateur et je déduis le multiple d'heures pleines que je désire. C'est-à-dire jusqu'à 14h45. Mon solde d'heures qui était de 200 heures sur ma nouvelle carte devient 198 heures : en effet, l'heure gratuite de 13h00 à 14h00 a été déduite et l'horodateur a donc comptabilisé 3h00-1h00= 2h00. Je prends mon ticket et je vais le placer visiblement à l'intérieur de mon véhicule.
- Je me rends compte que je souhaite demeurer plus longtemps au club. Je retourne à l'horodateur juste avant 14h45 afin de prendre un nouveau ticket.

En conclusion, même si notre explicatif est assez long, nous avons souhaité vous fournir les informations assez détaillées tant nous sommes assaillis de questions fort légitimes en tous sens. Tout en réitérant le fait que le placement de ces horodateurs est totalement indépendant de notre volonté, nous espérons vous avoir été d'une aide précieuse et restons disponibles pour toute information complémentaire.